

A.C.M.
Société Civile Immobilière
Au capital de 1.200 Euros

Siège social : 7, allée de Longchamp
92150 SURESNES

SIRET :
APE : 6820B
RCS de NANTERRE: 491 278 503

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 17 JANVIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux,
Le lundi 17 janvier,
à 11 heures 00,

Les associés de la Société Civile Immobilière A.C.M. , au capital de 1.200 Euros, dont le siège social est sis 7, allée de Longchamp – 92150 SURESNES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 491 278 503, divisé en 120 parts de 10 Euros chacune, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur **Azéline BOUZELMAT**, co-gérant.

Mademoiselle **Christine, Corinne HALLUIN**, la co-gérante présente et acceptante, est appelée aux fonctions de scrutateur.

Monsieur **Florent BOUZELMAT** est désigné comme secrétaire de la séance.

Après avoir constaté la composition du bureau, Monsieur le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que les deux associés représentant la totalité des parts sociales sont présents.

Il constate que l'Assemblée réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

Puis il rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives ont été adressés ou tenus à la disposition des deux associés au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Mademoiselle **Christine, Corinne HALLUIN** lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur BOUZELMAT Azédine expose alors qu'à la suite de la vente de l'appartement sis 7 allée de Longchamp – 92150 SURESNES et de l'emménagement dans les locaux situés 11 rue de Saint Cloud- Les Hauts de Longchamp, à SURESNES (92150), il convient de transférer le siège social à cette même adresse.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

Les deux associés, après avoir entendu l'exposé de Monsieur BOUZELMAT Azédine, décident de transférer le siège social fixé : 7, allée de Longchamp – 92150 SURESNES, à l'adresse de leur nouveau domicile, soit 11, rue de Saint Cloud- Les Hauts de Longchamp – 92150 SURESNES et ce, à compter de ce jour, le 17 janvier 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

En conséquence de ce transfert, les associés décident de modifier la rédaction de l'article 4 des statuts de la façon suivante :

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 11, rue de Saint Cloud- Les Hauts de Longchamp – 92150 SURESNES.

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les deux associés.

Monsieur **Azédine BOUZELMAT**
Gérant-Associé

Mademoiselle **Christine, Corinne HALLUIN**
Gérante-Associée

Florent BOUZELMAT
Secrétaire de la séance